

VOUS VOULEZ VENDRE VOTRE PROPRIÉTÉ? 418-338-6161

L'aboutissement de plusieurs années de travail

Le 25 octobre 2017 à 0 h 00 min



Par Claudia Fortier



Martin Turcotte de l'APLTI

La restauration du barrage de l'étang Stater à Irlande est maintenant complétée. Auparavant érodé d'un demi-mètre sur plus de 40 % de sa longueur, il retrouve désormais ses fonctions d'origine, permettant ainsi à l'étang, aux cours d'eau en aval et à leur riche écosystème d'être préservés.

Les travaux ont nécessité des investissements de 321 000 \$. Environnement Canada, par l'entremise du Fonds national de conservation des milieux humides (FNCMH), y a contribué à hauteur de 50 % (160 500 \$), tandis que le propriétaire du terrain, Granilake, a participé à 30,2 % du montant (97 000 \$), notamment en fournissant la pierre et son expertise en ingénierie. La Fondation de la faune du Québec (FFQ), Canards Illimités Canada (CIC) et l'Association de protection du lac à la Truite d'Irlande (APLTI) ont complété le financement. L'organisme CIC s'occupera d'ailleurs de l'entretien du barrage pour les 20 prochaines années. Enfin, notons aussi la participation de la Municipalité d'Irlande qui avait payé 5000 \$ pour une étude hydrosédimentologique de l'étang Stater réalisée par l'ingénieur Miroslav Chum.

Ayant travaillé de nombreuses heures sur ce dossier avec ses acolytes Benoît Lemay et Martin Turcotte, le président de l'APLTI, Réjean Vézina, se réjouissait que leurs efforts et ceux des autres intervenants aient enfin porté leurs fruits.

«Il fallait y croire parce que ça n'a pas été facile. Il y avait beaucoup de personnes qui nous souhaitaient bonne chance, ce n'était pas évident d'aller chercher l'accord de tout le monde, soit du ministère de l'Environnement, du Centre d'expertise hydrique et du propriétaire Granilake», a soutenu M. Vézina lors de la conférence de presse du lundi 23 octobre annonçant la fin des travaux.

Selon lui, lorsqu'Environnement Canada a décidé d'embarquer dans le projet, les choses ont commencé à débloquer avec le reste des intervenants. «Il a fallu s'armer de persévérance, mais je comprends l'inquiétude qu'avait le propriétaire de Granilake, Simon Dupéré. Ce n'était pas évident de changer le classement du barrage parce que ça amène des coûts supplémentaires et peu importe l'investissement, un barrage n'a aucune valeur foncière. Nous avons finalement réussi à le sécuriser lors de nos rencontres. Il a aussi fallu rassurer un propriétaire riverain qui se disait inquiet par rapport au rehaussement du niveau d'eau», a expliqué Réjean Vézina.

Travaux effectués

Le projet de restauration a été réalisé en deux phases. Les travaux devaient être effectués en période d'étiage (débit d'eau minimal). Le moi dernier, les travaux menés par Canards Illimités (gérant de projet) sont finalement complétés. La structure de l'ancien barrage est majoritairement conservée tout en y intégrant de l'enrochement ainsi qu'une géomembrane en amont. Il a fallu presque 6000 tonnes de roches pour réaliser ces travaux. Le barrage comprend également une échancrure au centre permettant la libre circulation des poissons, peu importe les conditions hydrologiques.

Bien que le travail effectué aidera à ralentir l'ensablement du lac à la Truite, il ne pourra pas non plus réparer le mal qui a déjà été fait. «On peut toutefois corriger d'autres aspects, comme l'obstruction de la rivière Bagot. Il s'agit de l'une des choses sur lesquelles nous allons travailler dans les prochaines semaines», a précisé M. Vézina.

Historique du problème

Dans les années 1950, l'entreprise minière Lake Asbestos construit un barrage en amont du lac à la Truite pour retenir la boue de la vidange du lac Noir, créant ainsi un lac artificiel de 1,3 km². Avec ce bassin de sédimentation, la mine peut alors commencer le projet d'assèchement du lac Noir à Black Lake afin d'exploiter le gisement d'amiante se trouvant sous son lit. À travers les années, l'aménagement à l'étang Stater ne sera toutefois pas entretenu par le propriétaire.

La Municipalité d'Irlande recevait souvent des plaintes de la part de riverains concernant l'ensablement de leur lac. Plusieurs plaintes sont aussi déposées au ministère de l'Environnement ainsi qu'au Centre d'expertise hydrique.

«Le barrage ne remplissait plus sa mission depuis plusieurs années déjà et il devenait impératif d'agir, d'autant plus que l'ensablement commençait à atteindre d'autres lacs en aval», a indiqué M. Vézina.

De plus, il était crucial de préserver ce milieu étant donné que l'étang Stater est l'un des plus importants milieux humides de la Haute-Bécancour, tant par sa superficie que par sa biodiversité. Soulignons également que CIC avait ce projet dans ses plans depuis les années 1980, mais il n'avait jamais pu aboutir auparavant.

À la suite de l'étude demandée par la Municipalité, l'APLTI dépose, en janvier 2016, une demande d'aide financière au FNCMH qui l'accepte en juillet de la même année à concurrence de 50 % du coût des travaux.